

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 FEVRIER 2022 A 18H30
SYNTHESE DES DECISIONS

Présents : Messieurs A. BREMOND. - P. BLANC. - F. CHARRASSE. - V. BLOUVAC. - R. GUIMETY. - R. BARTHALOIS. – N. GUIMETY. – A. VEZINHET
Mesdames V. BERNARD. - S. ESPOSITO

***Excusée** : Madame AUFFAN Donne pouvoir.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BERNARD.

Réunion à huis clos en raison du protocole sanitaire Covid-19

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021.

1. Demande de subventions des associations pour l'année 2022 :

Le Comité des Fêtes de Beaumont-du-Ventoux	7 000 €
Les Nomades du Ventoux	200 €
Ski Club du Mont Serein	420 €
Les joyeux pétanqueur de Malaucène	300 €
DDEN Vaucluse 84	50 €
A.R.P.A.M. Malaucène	300 €
Amicale des Anciens Combattants U.F.A.C.	200 €
Bibliothèque Anglaise Beaumont du Ventoux	400 €
Musique Sacrée en Avignon	250 €
La Ventoureso - Société de chasse de Beaumont-du-Ventoux	500 €
M.C.2.A. à Malaucène	200 €
Association des Parents d'élèves de Vaison la Romaine	100 €
Les restos du coeur	200 €
Ecole Communale	500 €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	150 €
Réveil du Grozeau Malaucénien	300 €

Des demandes de subventions restent en attente.

Voté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention IADS (fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la COVE) :

Il s'agit de faire des ajustements à la convention existante afin d'améliorer et d'élargir les compétences de ce service commun à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Mis en place depuis 2015, le service commun d'instruction du droit des sols instruit aujourd'hui quelques 2700 actes pour le compte des communes de la CoVe, dont la nôtre.

Il est donc proposé de renouveler cette convention avec quelques nouveaux ajustements comme les conditions de retrait définies et équilibrées.

Le coût unitaire à la charge de la municipalité en 2021 était de 154,35 € par acte.

Voté à l'unanimité.

3. Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

Le projet porte sur des travaux de rénovation énergétique prévu en Mairie et pour un logement communal.

Le coût des travaux s'élève à 27 697.00€ HT. Une demande de subvention DETR est en cours d'instruction à la Sous-Préfecture pour une aide financière à hauteur de 45 % du projet. L'autofinancement de la municipalité serait de 15 233,35 € HT.

Voté à l'unanimité.

4. Communication de l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2021 :

Conformément à l'Article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, il est obligatoire d'informer annuellement les conseillers municipaux sur les indemnités perçues par Monsieur le Maire et ses adjoints.

5. Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents de la Mairie :

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique prévoit que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

Les agents de la fonction publique territoriale doivent bénéficier d'une aide au financement de leur contrat de mutuelle santé et de leur contrat de prévoyance.

Dans la commune cette protection s'applique depuis 2013.

8. QUESTIONS DIVERSES :

*Nous souhaitons la bienvenue à Madame Valérie Guintrand, secrétaire de Mairie, remplaçante de Madame Loetitia Manent.

*Commencement des travaux de sécurisation devant l'école avec déviation de la route.

*Des travaux de mise en conformité des canalisations d'eau par le Syndicat Mixte Rhône-Ventoux seront réalisées courant 2022 sur les voiries suivantes : Pierlaud – Ste Marguerite – Les Alazards – Place de la Mairie.

*L'Association Syndicale Autorisée Ouvèze-Ventoux procédera aussi à des travaux sur le chemin de l'Eglise.

*Le journal communal sera bientôt distribué dans vos boîtes aux lettres.

*Informations du Département :

- Des difficultés sont annoncées pour installer la fibre au Mont Serein.
- Une antenne téléphonie devrait être déployée pour pallier aux zones blanches à Sainte Marguerite et aux Alazards.

*Reprise du dossier d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Les bâtiments concernés sont :

- Mairie : Entrée – toilettes publiques.
- Ecole : Entrée – toilettes – sortie de secours – place de parking PMR.
- Eglise : Entrée – place de parking PMR.

*Fin de séance 20h, soit une durée de 1h30
Compte rendu rédigé par Véronique Bernard*

